

Une nouvelle mairie et une nouvelle salle polyvalente

Les travaux de restructuration de la mairie et de la salle des fêtes ont débuté au printemps 2023 et viennent de se terminer.



La mairie - salle polyvalente avant 2023



La mairie - salle polyvalente en 2026

DU BÂTIMENT INITIAL AU BÂTIMENT D'AUJOURD'HUI.

Le bâtiment initial a été construit en 1973, il comprenait alors 2 bureaux pour la mairie, celui du maire et un secrétariat, avec un accès extérieur par un escalier. Au rez-de-chaussée se trouvait une salle des fêtes avec cuisine comprenant une scène à mi niveau avec la mairie, un étage supérieur non aménagé servant aux archives. Une partie de cet étage qui comprenait un accès via un escalier extérieur deviendra le foyer des jeunes.

Une extension est réalisée en 1988 avec une entrée commune pour la mairie située en rez-de-chaussée et la salle des fêtes. Les anciens bureaux seront transformés en une salle de conseil municipal et la scène, en fermant son ouver-

ture sur la salle des fêtes, en salle de mariage.

La salle des fêtes, appelée progressivement salle polyvalente, se défraîchit progressivement et devient moins attractive. L'isolation du bâtiment est insuffisante, le système de chauffage obsolète.

Une réflexion menée en 2021 avec l'appui de l'ADAC22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) et du CAUE 22 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor), a conclu d'envisager la restructuration du complexe existant en deux entités avec des extensions limitées.

LE PROJET

L'objectif de la réhabilitation est de mieux identifier les deux entités que sont la

mairie et la salle polyvalente en optimisant les volumes et en visant un haut niveau de performance énergétique. Le cabinet d'architectes BRA a été retenu après un appel d'offres.

La partie Ouest du complexe est destinée à la mairie avec une extension au Sud pour réaliser une salle dédiée aux réunions du Conseil municipal et aux cérémonies, notamment les mariages. Elle est nommée salle d'honneur.

La partie Est est totalement consacrée à la salle polyvalente avec une transformation de la façade et suppression de l'escalier sud. La cuisine est aménagée dans l'extension au Nord dans le prolongement de la mairie, permettant la création d'une seconde salle de réunion ou d'activité nommée salle des Prévayes. La capacité d'accueil reste sur la

INFOS MAIRIE

Mairie de Saint-Lormel

1, rue Saint-Pierre
22 130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr
www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi soir
de 16h à 18h.

Imprimeur Gérant :

Pierrick Sorgniard

Ont participé à la réalisation :

Christine FRESCA-FANTONI
Thomas SCHMITT
Catherine SORGNIARD
Pierrick SORGNIARD
Déborah LE DREF

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

Impression :

Services de la Mairie



jauge de 150 places assises et 200 debout.

La salle polyvalente et la salle d'honneur sont accessibles par un parvis avec intégration de l'accès PMR, les mettant en valeur et permettant des animations extérieures.

L'ensemble des deux entités sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

DES TRAVAUX EN PLUSIEURS PHASES

L'opération a débuté au printemps 2023, avec une date d'achèvement prévue initialement en juin 2024. Différents aléas, en particulier lors de la

démolition de la façade Sud ont conduit à une prolongation des travaux.

L'aménagement au sein de la nouvelle mairie a eu lieu en novembre 2024, la livraison de la salle polyvalente fin mars 2026 avec une première location en avril. Les aménagements extérieurs se poursuivent.

ET LE COÛT DANS TOUT ÇA !

Le montant initial du projet était de 1 240 215€ HT. La réalisation finale s'élève à 1 276 048€ HT soit une augmentation de 2,89 % et un

montant de 1 531 258€ TTC. La réalisation d'un dossier de qualité concernant les demandes de subventions a permis d'obtenir un montant de 661 030 € atténuant fortement le reste à

financer pour la commune. Saint-Lormel, avec cette réalisation s'est ainsi dotée d'un bâtiment plus lumineux, plus fonctionnel, moins énergivore et permettant de se projeter sereinement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre journal communal est distribué par vos élus.

L'ensemble des conseillers municipaux se partage la Commune selon un découpage en différentes zones. Ce choix correspond à une volonté de proximité, d'efficacité et d'économie.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 18
AVRIL
2026

Étaient présents:

ANGERS Alain,
BONENFANT Landry,
BREUGNOT Stéphanie,
DAUNAY Loïc,
DEBAUGNIES Alexandra,
DEPARTOUT Muriel,
FRESCA-FANTONI Christine,
GENSSE Thierry,
HAMON Benoît
MARTIN Françoise,
MAYAUX Gilles,
RICHARD Martine,
SCHMITT Thomas
SORGNIARD Catherine
SORGNIARD Pierrick.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Vote des taux communaux 2026

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir pour 2026 ceux actuellement appliqués, à savoir :

- **TAXED'HABITATION : 13,04 %**
- **FONCIER BATI : 35,08 %** (15,55 % part communale + 19,53 % part départementale)
- **FONCIER NON BÂTI : 63,66 %**

Budget communal 2025 : Présentation du Compte Financier Unique 2025 et du Budget Primitif 2026

Le budget d'une commune

est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses. En France, le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire un an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors un budget supplémentaire ou des décisions modificatives.

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services ou opérations spécifiques (comme par exemple

celui d'un lotissement). Chacun de ces budgets est lui-même composé d'un budget (ou section) de fonctionnement et d'un budget d'investissement :

• **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** correspond aux recettes et dépenses courantes.

> Pour les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'État, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoute le produit des services publics et du domaine communal.

> Pour les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, il s'agit de la rémunération des employés

municipaux, de l'achat de services, du paiement des intérêts de la dette, etc...

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** est financée par des dotations et subventions de l'État ou d'autres organismes publics. Elle est aussi alimentée par les recettes non utilisées de la section de fonctionnement, lorsqu'il y en a, et éventuellement un emprunt. Cette section sert aux dépenses enrichissant le patrimoine de la commune. Cela correspond notamment aux investissements dans les équipements. Chaque section doit être à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Il en est de même pour le budget dans son ensemble.

Après vérification par l'ordonnateur et le comptable des écritures du Compte Financier Unique, (CFU) qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, il a été donné lecture des résultats 2025 et du Budget Primitif 2026 du budget communal qui ont été adoptés à l'unanimité :

1- Compte Financier Unique 2025 (que l'on pourrait nommer bilan 2025)

- **Section de Fonctionnement 2025**
 > Dépenses : .. 687 997,67 €
 > Recettes : 871 946,32 €



- > Soit un EXCÉDENT de 183 948,65 €
- > Avec Affectation résultat 2024 de : 264 698,91 €

Soit un EXCÉDENT TOTAL de fonctionnement de 448 647,56 €

• Section d'investissement 2025

- > Dépenses : .. 433 255,44 €
- > Recettes : ... 387 068,62 €
- > Soit un DÉFICIT de 46 186,82 €
- > Avec excédent 2024 de : 267 485,00 €

Soit un EXCÉDENT TOTAL de 221 298,18 €

• Reste à réaliser 2025

- Dépenses 406 821,47 €
- Recettes 241 173,44 €
- Soit un déficit de : 165 648,03 €

Soit un DÉFICIT TOTAL d'investissement de 55 650,15 €

2 - Affectation du résultat 2025 :

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 281 259,52 €
- Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2026 serait de : 170 000,00 €.
- Il est affecté les résultats comme suit à inscrire au Budget Primitif 2026 :

- > Recettes de fonctionnement 281 259,52 €
- > Recettes d'investissement 170 000,00 €
- Total 451 259,52 €**

3 - Budget primitif 2026 (que l'on pourrait nommer budget prévisionnel) :

- **Section de Fonctionnement**
Équilibre dépenses et recettes : 1 108 733,48 €
- **Section d'investissement**
Équilibre dépenses et recettes : 1 039 619,60 €

• Budget annexe -

Lotissement le Courtil Saint Pierre : le Budget primitif 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- **Section de Fonctionnement**
Équilibre dépenses et recettes : 372 529,21
- **Section d'investissement**
Dépenses : 232 859,21 et recettes : 172 730,76

BUDGET PRIMITIF 2026

- **Section de Fonctionnement**
Équilibre dépenses et recettes : 168 191,57 €
- **Section d'investissement**
Équilibre dépenses et recettes : 60 128,45 €

• Restructuration ensemble mairie et salle polyvalente - Lot 8 - Avenant n°4 au marché de travaux

L'entreprise ARTMEN nous propose un avenant au lot 8 (Menuiseries intérieures - Agencement) du marché de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente d'un montant de 2 254,89 € HT soit 2 705,87 € TTC pour la mise en place d'une trappe d'accès aux combles, de portes supplémentaires au meuble bar de la salle polyvalente et la pose de serrures/verrous supplémentaires dans les locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant n°4 du lot 8 de l'entreprise ARTMEN de 2 254,89 € HT soit 2 705,87 € TTC.

La séance est levée à 21h15.

• Le conseil municipal de mai a eu lieu :

le mardi 12 mai 2026 à 20h30. Les comptes rendus

réglementaires des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : www.saint-lormel.fr et disponibles en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :**

L'inscription reste une étape essentielle et obligatoire pour bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Elles sont prises tous les jeudis.

La campagne d'été qui a débuté le 30 mars se poursuivra jusqu'à mi-novembre 2026, avec une distribution tous les 15 jours le jeudi de 9h à 11h15.

→ **SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :**

• « PRÉVIENS LES AUTRES »

Galapiat cirque - Jonas Séradin & Ivan Aubrée
 Jeudi 4 juin à 20h30 - ESAT Les 4 Vault / Corseul
 Samedi 6 juin à 20h30 et dimanche 7 juin à 17h - Terrain de football / Quévert
 Vendredi 12 & samedi 13 juin à 20h30 - Jardin intergénérationnel / Languédias
 13€ / 19€ / 6€

• « ROBINSON CRUSOÉ » d'Offenbach

Orchestre National de Bretagne
 Lundi 22 juin à 20h00 - Opéra de Rennes (départ en car à 18h30 au siège de Dinan Agglomération)
 40,50€ / 27€ / 22,50€

Programme et réservations en ligne sur saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr ou au 02 96 87 14 27

TRANSPORTS SCOLAIRES Collégiens et Lycéens



Inscriptions pour la rentrée 2026-2027.



POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS FRÉQUEN- TANT UN ÉTABLISSE- MENT DU TERRITOIRE DE DINAN AGGLOMÉRATION

Dates clés :

- Ouverture des inscriptions en ligne : 1^{er} juin 2026
- Date limite d'inscription conseillée : 31 juillet 2026
- Rentrée scolaire : 1^{er} septembre 2026.

Qui peut bénéficier du service DINAMO! Scolaire ?

Les élèves des collèges et lycées publics et privés de Dinan Agglomération. Sous certaines conditions décrites dans la Foire Aux Questions, les élèves de primaire et les élèves des formations post-bac peuvent

également en bénéficier.

Tarifs

- Abonnement scolaire 1^{er} ou 2^e enfant : 140€,
- Abonnement scolaire 3^e enfant : 55€,
- Abonnement scolaire 4^e enfant et plus : Gratuit
- Majoration pour inscription tardive (après le 31 juillet 2026) : +40€,
- Majoration pour les élèves domiciliés hors agglomération : +140€.

Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue en ligne, en quelques étapes simples. Plateforme disponible à partir du 1^{er} juin.

À savoir

- Les parents sont responsables de leur enfant sur

le trajet entre le domicile et le point d'arrêt, jusqu'au départ du véhicule le matin et à compter de son arrivée le soir.

- Pour des raisons de sécurité, l'élève doit se présenter à l'arrêt au moins 5 mn avant l'arrivée du car.
- La carte KorriGo est impérative pour chaque montée à bord des cars et devra être systématiquement validée.
- Le port de la ceinture est obligatoire à bord des cars.
- Au retour, veillez à attendre votre enfant du bon côté de la route afin d'éviter les traversées dangereuses. En cas d'indiscipline, l'enfant s'expose à des sanctions.

Contact :

dinamo.scolaire@
dinan-agglomeration.fr
Tél. : 02 30 100 300, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT HORS DU TERRITOIRE DE DINAN AGGLOMÉRATION :

RDV sur Dinamo Scolaire
www.dinamo.bzh avant le
15 juillet 2026.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES
DES DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE PLANCOËT

Zone Artisanale de Nazareth
22130 PLANCOËT
Tél. : 02 96 80 29 72

> Horaires du 1^{er} février
au 31 octobre :

Lundi 9h - 12h · Mardi, mer-
credi, vendredi et samedi :
9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

> Horaires du 1^{er} no-
vembre au 31 janvier :

Lundi 9h - 12h · Mardi, mer-
credi, vendredi et samedi :
9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi 14h - 17h

DÉCHETTERIE DE MATIGNON

Route du Chemin Vert
22550 MATIGNON
Tél. : 02 96 41 12 63
Courriel : dechets@
dinan-agglomeration.fr

> Horaires du 1^{er} avril
au 30 septembre :

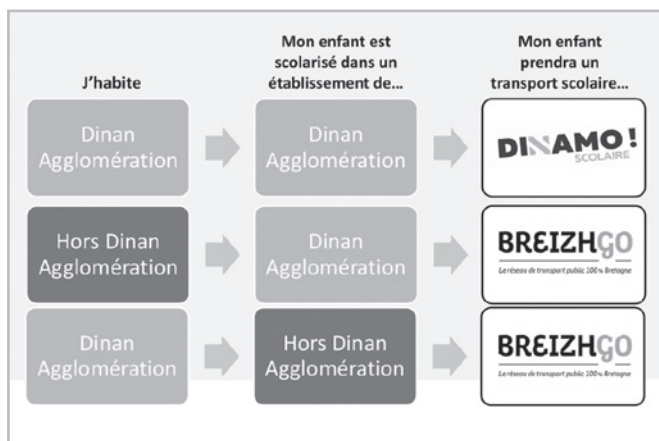
Lundi : 13h30 - 18h
Mardi, mercredi, jeudi, ven-
dredi et samedi : 9h - 12h et
13h30 - 18h

> Horaires Juillet
et août :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi : 9h - 12h
et 13h30 - 18h.

→ RAPPEL DES
JOURS DE COLLECTE
DES ORDURES MÉ-
NAGÈRES EN JUIN.

Les collectes se feront les
jeudis 11 et 25 juin 2026.



FAUCHAGE TARDIF sur les départementales

La campagne de fauchage des bords de routes départementales a débuté le lundi 18 mai 2026.



LES AVANTAGES DU FAUCHAGE TARDIF

Le principe de fauchage tardif permet de préserver le cycle reproductif de la flore en attendant le pic de croissance de la végétation pour débiter la coupe. En effet, les espaces végétalisés de bords de route, gérés de façon durable et différenciée, constituent

de véritables refuges pour la faune et la flore, ils jouent naturellement le rôle de corridors biologiques entre des espaces naturels.

En limitant les surfaces fauchées, en

adaptant les fréquences de passages et le calendrier, en relevant la hauteur de coupe à 10 cm, les habitats naturels sont ainsi préservés. Cet entretien différencié favorise de fait la reproduction de plus d'espèces végétales et animales. Par ailleurs, la flore des bords de route constitue

un filtre naturel qui limite la vitesse d'écoulement de l'eau.

Le Schéma Directeur des Routes voté en 2022, confirme la volonté du Département d'un traitement différencié des dépendances routières qui concilie la sécurité des usagers de la route et la préservation de l'environnement.

UNE CAMPAGNE EN 2 TEMPS

Ainsi à compter du 18 mai dernier, la campagne de fauchage/débroussaillage s'effectuera en 2 temps :

- Une 1^{ère} phase entre mi-mai et mi-juin : les dégagements de visibilité des carrefours dangereux identifiés, une

largeur de rotor sur les accotements, sauf sur les 2x2 voies sans bande d'arrêt d'urgence où l'accotement est fauché sur toute la largeur.

- Une 2^e phase entre mi-août et fin décembre : le fauchage de la totalité de l'accotement, le débroussaillage du fossé et du talus sur une largeur de rotor. Vous noterez ainsi que le haut et la crête des talus ne seront pas débroussaillés.

Ces phases pourront être adaptées localement, par exemple en limitant les interventions sur les corridors écologiques ou en passant autant que nécessaire sur les zones de visibilité.

TRAVAUX DE JARDINS ET DE BRICOLAGE : QUELQUES RAPPELS

FEUX DE JARDIN ET DE VÉGÉTAUX :

il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi*. En plus de dégager des substances toxiques, cela crée un risque d'incendie. Une contravention de 750€ peut être appliquée en cas de non-respect de l'interdiction. Les végétaux peuvent être utilisés sur place pour pailler ou faire du compost, ou bien apportés à la déchetterie.

*Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

TRAVAUX DE JARDINAGE OU BRICOLAGE : des jours et horaires à respecter.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer

une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990.

TAILLE DES HAIES : attention aux dates.

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

La saison de nidification a commencé depuis mi-mars. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période

cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille est interdite du 16 mars au 15 août.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

- L'arrêté municipal n°32 pris le 22 novembre 2019 stipule que les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique doivent participer à l'entretien



général des trottoirs :

- Nettoyage des feuilles ou déchets.
- Désherbage (sans produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques interdits par la loi).
- Dénéigement et dégagement du verglas.
- Épandage de sel ou de sable par temps de neige ou de verglas.

Pour rappel, en cas d'accident votre responsabilité pourra être engagée. Merci de votre participation.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS!**
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JUIN 2010 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

• **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ CALENDRIER
DES PERMANENCES
DU MÉDIATEUR
DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois (le 2^e mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 12 h à la maison des services de Plancoët.

Tél : 05 57 27 00 00

RENCONTRES RETRAITE :

L'Agirc-Arrco (régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé) organise une édition spéciale des Rencontres retraite dédiée à l'incapacité de travail.



UNE ÉDITION SPÉCIALE DÉDIÉE À L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Les Rencontres retraite reviennent du 15 au 20 juin 2026 avec une édition spéciale dédiée à l'incapacité de travail (invalidité, handicap, maladie...). À quel âge vais-je finalement partir à la retraite ? Le montant de ma pension sera-t-il affecté ? Vais-je devoir travailler

plus longtemps pour avoir une retraite à taux plein ? Puis-je prétendre à une retraite anticipée ? Autant de questions que se posent les assurés, à mesure que s'approche le départ à la retraite. Pour répondre aux interrogations nombreuses des assurés, l'Agirc-Arrco organise une nouvelle édition des Rencontres retraite.

AU PROGRAMME :

• **12 500 rendez-vous**, à distance ou dans un des 226 lieux d'information du réseau Agirc Arrco, en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, La

Réunion et Martinique);

• Deux webinaires :

o Jeudi 11 juin : « Comprendre l'impact des périodes non travaillées sur ma retraite »

o Lundi 15 juin : « Connaître mes services retraite en ligne »

• Des conseillers de l'action sociale territoriale mobilisés

en agence, pour parler accompagnement et proposer un parcours de prévention adapté aux besoins de chacun.

Ces rendez-vous de 20 minutes sont réservés aux assurés dont la demande de retraite n'a pas encore été initiée.

Inscriptions à partir du 26 mai : <https://rencontres-retraite.fr/>

→ ATTENTION AUX EFFETS DU SOLEIL !!!

• PRÉVENTION SOLAIRE : Alerte Breizh

Même par temps breton, protégeons-nous des UV.

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année ! N'habitant pas une région chaude, les Bretons se protègent moins des rayons ultraviolets (UV), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs !

Dès le plus jeune âge, la protection du soleil est primordiale.

La peau des enfants est plus fine, par conséquent plus fragile que celle d'un adulte. Les rayons UV sont donc plus nocifs pour eux. Il s'agit d'une campagne des CPAM et MSA de Bretagne.

S'informer sur l'indice UV du jour

Si vous êtes exposé(e) au soleil

ou pratiquez une activité en extérieur (jardinage, sport, balade...).

• Les UV ne chauffent pas ! En cas de vent frais ou si le temps est couvert, soyez vigilant.

• Les rayons UV sont très forts d'avril à fin août. Et c'est valable même si le temps est voilé ou nuageux !

• Une protection est nécessaire dès l'indice UV > 3.

Pour vous protéger, appliquez les 5 gestes : ombre, chapeau, vêtement couvrant, soleil et crème !

Plus d'informations sur www.alerte-breizh.fr

• PLAN CANICULE :

Chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 15 septembre. C'est un dispositif d'urgence permettant l'aide et l'assistance des personnes en cas de forte chaleur.



Qui est concerné ? Vous êtes concerné(e) si vous êtes seul(e), isolé(e), fragile, âgé(e) ou en situation de handicap ou de dépendance.

Un recensement préventif en mairie :

Afin de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, merci de vous inscrire sur le registre nominatif tenu en mairie en retournant le document inséré dans ce Réveil.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

À SAINT-LORMEL :

Sortie à l'étang de Créhen

Le jeudi 30 avril, les élèves ont participé à une sortie scolaire aux étangs de Créhen dans le cadre du programme "Je parraine ma rivière".

Au cours de cette matinée nature, les enfants ont pu observer la faune et la flore locales, participer à une partie de pêche à l'épuisette et découvrir les têtards ainsi que les différentes étapes de leur évolution. Cette sortie, riche en découvertes et en expériences, a permis aux élèves de mieux comprendre et apprécier le milieu naturel

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2026-2027 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

qui les entoure. La dernière séance est prévue le 28 mai.

Rencontre sportive

Les deux classes de l'école ont participé à la deuxième rencontre sportive de l'année, organisée cette fois à Saint-Lormel.

Le thème de cette matinée était consacré aux jeux collectifs : balle assise, chaîne des pompiers, éperviers, bérêt, poissons-pêcheurs... autant d'activités qui ont permis aux enfants de partager un moment sportif placé sous le signe de la coopération, de l'entraide et de l'esprit d'équipe. Les élèves ont beaucoup apprécié cette rencontre, toujours très attendue. La matinée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et dynamique avant de se terminer par un pique-nique partagé.

Un grand merci à la municipalité pour la mise à disposition des différents terrains de sport, ainsi qu'aux accompagnateurs pour leur présence et leur aide précieuse tout au long de cette matinée.

Cycle natation

Par ailleurs, les élèves de Grande Section et de CP se ren-

dront prochainement, à Dinan, deux fois par semaine dans le cadre d'un cycle natation comprenant huit séances. Ils auront ainsi l'occasion de découvrir le nouvel équipement aquatique et de se familiariser avec les activités dans un cadre adapté et sécurisé.

AMICALE LAÏQUE : Kermesse



Notre traditionnelle kermesse se déroulera le dimanche 14 juin au stade de Saint-Lormel.

Soirée foot vendredi 26 juin

Soirée foot, à l'occasion de la Coupe du Monde nous organisons une soirée avec la diffusion du match.



Buvette et restauration (Food truck)

AIDE AUX DEVOIRS : Appel aux bénévoles.

Dans le cadre du service d'aide aux devoirs à la garderie de Saint-Lormel, nous recherchons des bénévoles pour aider les enfants de CP au CM2 les lundis et jeudis de 17h15 à 17h45 (18h maximum) hors vacances scolaires.

Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez vous impliquer en aidant des élèves, merci de vous faire connaître à la mairie de Saint-Lormel au 02 96 84 14 80 ou accueil@saint-lormel.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ PORTES OUVERTES DES ÉCOLES DE MUSIQUE :

Le Site de Plancoët et Plélan-Le-Petit vous accueilleront le samedi 6 juin de 9h30 à 12h30 - 12 rue de la Tournée - 22130 Plancoët
02 96 80 49 59
ecoledemusique.plancoet@dinan-agglomeration.fr



→ ATTENTION NOUVEAU - INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE - NAVETTE DU RPI :

Afin de pouvoir utiliser la navette reliant nos établissements du RPI de Créhen et de Saint-Lormel, l'inscription à la navette devient obligatoire. Chaque famille du RPI va recevoir très prochainement, un courrier de la mairie avec le formulaire d'inscription qu'il faudra impérativement nous retourner avant le 30 juin 2026. Les communes prennent en charge les frais d'inscription (140€ par enfant). Toutefois, en cas d'inscription après la date du 30 juin 2026, des frais seront imputés aux familles.





VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Fête de Saint-Lormel - Foot et Musique

• Les Fennecs sont de retour les 20 et 21 juin au stade de Saint-Lormel

L'association Les Fennecs organise la Fête de Saint-Lormel - Foot et Musique, un week-end festif et convivial ouvert à tous.

Les bénévoles sont les bienvenus pour participer à l'accueil, la buvette, la restauration, les animations, la logistique, selon leurs disponibilités.

Les inscriptions au grand banquet du samedi soir sont ouvertes sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/les-fennecs/evenements/repas-banquet-du-samedi-20-juin-2026>. BILLETS également disponibles en mairie, chez Le Verger CrocFruits et Le Stoppie. Places limitées ! Information et contact à la mairie et par mail contact@lesvillesjoies.fr



COMITÉ DES FÊTES :

• **Vide-greniers du 14 juillet :**



La réservation des emplacements est démarrée : 07 83 39 78 19 (7€/emplacement de 4 m linéaires).

• **Découp'plages de livres :**

de 14h à 17h30, salle d'honneur de la mairie, le mardi 16 juin 2026. Participation de 5 € pour le trimestre. Renseignements auprès de Agnès Suire au : 06 45 75 65 3.

LORMÉLIMELO :

• **FEST DEIZ :**

Ce deuxième fest deiz aura lieu le dimanche 28 juin à 14h30 au préau du stade de foot.

• **Autres manifestations :**

- « Troc plantes » le 11 octobre 2026.
- « Les Lormélois ont du talent » les 14 et 15 novembre 2026. Les exposants sont invités à une réunion préparatoire le 8 juin à 18h00 à la salle polyvalente. Il est toujours possible de s'inscrire en téléphonant au : 06 73 36 53 36

• **Activités régulières :**

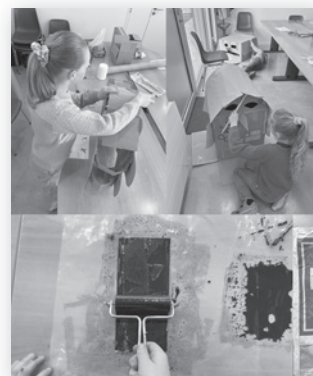
- **Patchwork :** de 14h à 16h00, salle des Prévayes à la mairie, les lundis 1er, 8, 15, 22 et 29 juin 2026. + d'infos au 06 99 95 39 91.
- **Couture créative :** de 14h à 17h00, salle d'honneur de la mairie, les mardis 2, 9, 23 et 30 juin 2026. + d'infos au 06 28 20 52 72.
- **Atelier « Initiation au Dessin et à la Peinture » :** de 14h à 16h30, salle des Prévayes à la mairie. Prochaine date : le jeudi 18 juin 2026. Se munir d'un bloc de papier dessin. Renseignements : Catherine BRELAUD 06 28 20 52 72

ARTBORESCENCE :

• **Exposition des ateliers le samedi 4 juillet de 14h à 16h, à la Salle des Tilleuls**

L'association Artborescence vous invite chaleureusement à découvrir l'exposition des créations réalisées par les élèves des ateliers céramique adultes et des ateliers arts plastiques enfants.

Après une année de créativité, d'expérimentations et de passion, venez découvrir leurs univers, leurs talents et le travail réalisé au fil des saisons. Rendez-vous le samedi 4 juillet



après-midi, de 14h à 16h, à la Salle des Tilleuls pour un moment de partage, de découverte et d'inspiration.

ARMOR'HOLE : Tournoi de Cornhole européen

L'association Armor Hole vous rappelle qu'elle organise un tournoi de Cornhole européen les 19, 20 et 21 juin au complexe sportif Yves du Manoir à Notre Dame du Guildo. N'hésitez pas à nous rendre visite : buvette et petite restauration sur place. Nous vous rappelons que nos entraînements se déroulent les lundis, mercredis et vendredis de 18h à 20h à l'ancien boulodrome, à côté de la mairie.



LE GRAND FORUM INTERCOMMUNAL PLANCOËT PLÉLAN :

Un rendez-vous incontournable !

Sport, culture, loisirs, engagement citoyen... Le Grand Forum des Associations revient cette année encore pour une journée placée sous le signe de la découverte et du partage. **Rendez-vous le samedi 5 septembre 2026 de 10h à 17h à la salle omnisports de Créhen** pour rencontrer plus de 90 associations dynamiques et passionnées. + d'INFOS : www.grandforum-plancoet-plelan.fr forum-associations@orange.fr